

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur.—A. E. AUBRY

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Éditeur-Propriétaire.—LEGER BROUSSEAU.

Les réformes.

On lit dans la *Correspondance de Rome* :

Il ne manque pas d'empressement qui écrient que le gouvernement pontifical doit donner des réformes : ces empressements sont fort suspects. Nous ne croyons pas à leur sincérité et nous sommes sûrs que l'amour du peuple romain ne les brûle nullement. La France imagine la belle chose que voici : "Le Saint-Père ne trouvera JAMAIS de circonstance plus favorable pour de sages réformes. Il a derrière lui l'Empereur pour l'ECLAI-RER, le GUIDER et le soutenir." Cette phrase nous paraît résumer toutes les tendances politiques et religieuses de la France. Or, nous ne craignons pas de le dire, ces tendances sont très blâmables et il est impossible qu'elles soient inspirées par l'Empereur. Nous ne mettons pas en doute le dévouement du journal de M. de la Guéronnière à la cause de l'Empire, mais nous constatons à chaque instant son intelligence des intérêts véritables de l'Empire et son manque de respect envers le Saint-Siège. Il ignore complètement le rôle de la Papauté dans le monde. Il ne lit pas ce rôle admirable dans le passé, lumineux dans le présent, et teignant déjà, aux yeux mêmes des partis ennemis, les horizons de l'avenir d'un divin reflet de gloire. Il ne soupçonne pas que le sort de la fille aînée de l'Eglise Romaine est lié à la grandeur de sa Mère immortelle ; et incertain du lendemain, en présence des agitations politiques, des menaces des partis et du spectacle d'une dissolution générale, au moment même où il entame avec l'Opinion nationale devenue son adversaire une lutte qui dévoile tant d'horreur, à peine ne d'hier, enfin, ce journal mesure le temps au régime pontifical. "JAMAIS", dit-il, le Saint-Père ne trouvera "de circonstance plus favorable pour de "SAGES REFORMES". Il a l'Empereur "pour l'éclairer et le guider." Ne dirait-on que la France se pose comme ayant un peu créé elle-même ces circonstances ? Et n'est-ce pas le comble de la contradiction de voir cette feuille détenir les restes du domaine temporel du Saint-Siège contre la démagogie piémontaise et en même temps conseiller la sagesse à Celui qu'inspire la sagesse divine et prêt à l'Empereur la prétention d'éclairer le miroir qui réfléchit la lumière incréée, de guider le Pasteur suprême établi par Notre Seigneur Jésus-Christ pour être la voix du genre humain. Que la France ne nous réponde pas par la distinction du temporel et du spirituel. Cet argument de l'impunité révolutionnaire n'est qu'une lourde hypocrisie. Les Vicaires de Jésus-Christ ont été et seront toujours les meilleurs administrateurs des intérêts du peuple parce qu'ils retiennent forcément dans la conduite des affaires temporelles un rayon plus ou moins éclatant de l'assistance spirituelle, toujours supérieur par quelque droit à l'habileté des autres rois. Ces autres rois ont la force des armes. Heureux quand ils savent la mettre au service du Pape ! toujours châtés quand ils abusent de cette force pour l'opprimer, le trahir ou le livrer à ses ennemis ! En donnant donc à son souverain la mission d'éclairer, de guider le Saint-Père, la France commet une haute inconvenance ; en bornant cette mission à ce qu'elle doit être :—soutenir le Saint-Père,—la France honorerait à la fois Pie IX et Napoléon III.

Mais venons aux réformes. Il en est question dans les cercles romains que fréquentent les étrangers. L'Agence Havas reçoit de Rome la nouvelle, que les réformes en projet ne contenteront personne. C'est prendre les devants de l'opinion et distancer au moins le télégraphe. En fait, convenons-en, le mot réforme sonne assez mal à Rome et y rappelle les douloureux déchirements que souffre la Sainte Eglise du Christ depuis plus de trois siècles. Ce mot a la plus vilaine origine ; il a miné bien des trônes et perdu Louis-Philippe. Pris dans le sens que lui donne le vocabulaire politique actuel, il signifie en dernière analyse, la substitution de la souveraineté du peuple à la souveraineté du monarque. Le Pape Pie IX a déjà fait la dure épreuve de cette sorte de réforme. Rien ne lui a manqué de l'attirail moderne : une constitution, des ministres responsables, un parlement, une garde nationale et la liberté de la presse. Ces belles institutions ont ensanglanté Rome et l'ont conduit, lui, le plus aimable des hommes, à Gaète. La souveraineté du peuple a eu bien vite tué son ministre, son secrétaire, mis le feu à son palais, menacé sa vie et prononcé sa déchéance. Le peuple-roi est ainsi fait et ce n'est pas d'aujourd'hui que les Souverains Pontifes le connaissent. Voici comment en parle le Pape Pie VI dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793, à propos du sanglant exercice de cette souveraineté, le 21 janvier de la même année :

"Le roi très chrétien, Louis XVI a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement a été exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les mo-

tifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit, ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli la monarchie, le meilleur des gouvernements, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduisit ni par raison, ni par conseil, ne se forma sur aucun point des idées justes, apprécia peu de chose par la vérité et en évalua un grand nombre d'après l'opinion ; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les accès, ingrat, arrogant, cruel ; qui se réjouit dans le carnage et dans l'effusion du sang humain, et se plaît à contempler les angoisses qui précèdent le dernier soupir, comme les anciens allaient voir les gladiateurs expirer dans leurs amphithéâtres."

Et tel devient, en effet, le peuple lorsqu'il est souverain, c'est-à-dire abruti et conseillé par des chambres révolutionnaires et par des journalistes impies. Le Pape ne se résigna donc jamais à octroyer le pouvoir à d'autres et à régner, lui, au nom du peuple. Sa mission reçue de Dieu, son caractère sacerdotal, son amour véritable ne lui permettaient point d'avoir des armées permanentes, une police ruineuse et tous ces instruments de corruption et d'absolutisme au moyen desquels la royauté doit forcément et légitimement défendre le mandat qu'elle a consenti à recevoir du peuple. Le Pape a des devoirs envers le peuple confié à ses soins par la Providence. Loin d'attendre des hommes la lumière et la conduite dans les affaires publiques, il conservera dans son Etat les institutions qui serviraient de modèle aux gouvernements, lorsque les passions du moment auront été épuisées par l'abus ou corrigées par les catastrophes.

Pie IX, nous en sommes persuadés, réformera certains errements de l'administration qui ont fait leur temps. Il laissera à certains hommes une participation juste et mesurée au régime de la chose publique. Il pardonnera aux coupables, mais il ne leur livra certes point les destinées, le bien-être et l'honneur de Rome. Il choisira son heure, car il est dérisoire de vouloir qu'il applique un changement quelconque à une administration microscopique ont les rouages sont combinés de manière à fonctionner dans un Etat dont la plus grande partie doit être rendue.

Les réformes prises dans le sens catholique doivent être à l'usage de tous. Nous devons nous réformer chaque jour, et tel qui parle si haut de réformes ne voit souvent pas les vices et les dangers de sa propre conduite.

Le *Bien public* de Gand s'est occupé de la brochure publiée par le secrétaire du prince Napoléon. Dans ce travail on remarque une rectification qui a quelque intérêt. La brochure cite un passage de Machiavel, dont elle remplace une partie par des points. Ce passage (la brochure ne garde de la dire) est extrait du chapitre xxvii du *Prince*, chapitre intitulé : *Esortazione a liberare l'Italia da Barbari*. On sait que l'exhortation s'adresse à Laurent de Médicis, et voici le texte de Machiavel rétabli en son intégrité ; les lettres italiques remplacent les points de la page 139 de la brochure parisienne :

"Ne ci si vede al presente in quale la cosa più sperare, che nell' illustre casa vostra, la quale con la sua virtù, la fortuna favorita da Dio e dalla Chiesa della quale ora è principe, possa farsi capo di questa redenzione." — "Elle (l'Italie) ne voit pas en qui elle pourrait aujourd'hui mieux placer son espoir que dans votre illustre maison, ni qui pourrait mieux que celle-ci se mettre à la tête de cette redémption (de l'expulsion des barbares), soit par sa valeur et sa richesse, soit par la protection que lui assurent Dieu et l'Eglise de laquelle LE CHEF LUI APPARTIENT EN CE MOMENT."

"Au moment" où Machiavel parlait ainsi à Laurent de Médicis, Léon X était pape, et Léon X appartenait à cette illustre maison.

"Donc, dit avec raison M. Marsuzi de Acquiro au journal le *Bien public*, Machiavel n'espérait délivrer l'Italie que par l'union parfaite de la puissance séculière des Médicis avec l'Eglise ; il ne voyait en Laurent le prince à préférer qu'à cause de sa parenté avec le Pape et de la prédilection que l'Eglise sous l'influence de son chef, devait avoir pour lui ; c'est justement l'expression de ces sentiments, l'exposition de ces raisons décisives qu'on a retranchées de la citation. Est-ce royal ? Complètement elle signifie le contraire de la signification qu'on lui a hardiment attribuée. Complètement, c'est la satire la plus sanglante de la présomption du Piémont, une condamnation prophétique de son impuissance ; je conviens que "ces lignes que Machiavel adressait, il y a trois cents ans, à Laurent de Médicis sont d'une actualité frappante," pourvu qu'on leur laisse dire ce qu'elles disent, qu'on leur laisse implicitement protester comme elle protestent contre la possibilité du triomphe des idées que Son Altesse Impériale s'efforce de propager et de faire prévaloir."

Naples.

Naples, 18 décembre 1862.

Je tiens à vous faire connaître le résultat le plus clair de la réaction dans tout le royaume : c'est le découragement absolu des piémontais. M. Lamarmora, dont on avait jadis fait une sorte de soldat moins malhonnête que ses camarades, à cause de ses frottements avec les français en Afrique, ne vaut ni plus ni moins que Cialdini. Mêmes façons de bourreau, même incapacité. Il voit enfin que ses fusillades, ses déprédations, son état de siège n'ont servi qu'à étendre la haine et la fureur du peuple. Il demande des renforts militaires à Turin. Il lui faut dix mille hommes de plus. Cette nécessité est démontrée dans un rapport secret de sept pages, dont on a pu avoir subrepticement une copie. "Nous ne devons pas nous faire d'illusions", écrit en substance le général, "la population entière nous est hostile, soit qu'elle adhère à la réaction, soit qu'elle adhère à l'idée gariboldi-mazzinienne. Nous ne possédons que le sol que couvrent nos soldats et là où nous ne rencontrons pas d'ennemis armés, nous avons affaire à des gens inertes. Les préfets des provinces sont la plupart intimidés ou impuissants..."

Mais Turin répond par un refus. Le trésor est vide : on ne peut sans avoir pourvu aux exigences les plus impérieuses, se lancer dans une nouvelle expédition de troupes. A grand-peine on enverra des carabiniers ; Lamarmora refuse et parle plus sérieusement que jamais de se démettre de ses fonctions.

Le gouvernement du roi d'Italie témoigne lui-même son impopularité et la crainte dont il est atteint, en désarmant à la sourdine les gardes nationales et en destituant les municipalités.

Lamarmora a imaginé une taxe nouvelle : on paie désormais deux francs d'entrée pour visiter Pompei.

On dit que M. Rothschild a été dépossédé de 35,000 francs de rente italienne en titres au porteur. Il a aussitôt télégraphié aux diverses Bourses d'Europe.

On déplore la mort du curé de S. Maria degli Angeli, à Pizzofalcone, D. Giovanni Scuto. C'était un prêtre édifiant.

Les journaux de Naples annoncent la mort de Mgr Nicolas Guida, évêque de Molletta, Giovenazzo et Terlizzi. Exilé de son diocèse par le gouvernement du roi d'Italie, ce digne prêtre a succombé, comme bien d'autres depuis trois ans, à la douleur d'être éloigné de ses ouailles et de voir son pays livré au pillage et à l'impunité des nouveaux barbares. Il s'était réfugié dans le couvent des franciscains à l'Infrascata, et n'était âgé que de 51 ans. Né à Vietri (archidiocèse de Conza), le 5 juillet 1811, il avait été fait évêque en 1852.

Calomnie.

Un journal qui fut de M. de Cavour et qui tient à rester digne de ce grand homme, l'*Opinion* insère dans son Numéro du 11 décembre une lettre de Rome portant la date du 5. Nous avons trop le respect de nos lecteurs, de nous-mêmes et aussi de la langue française, pour traduire cette lettre avec tous ses détails repoussants de cynisme et de lâcheté. Nous résumons : l'organe semi-officiel de Turin commence par préparer son public :

"Le désir d'avoir des nouvelles qui fissent disparaître certaines lacunes dans l'histoire sanglante que je vais vous rapporter", dit-il, "m'a fait tarder de vous écrire jusqu'à ce jour. Je vous garantis, avant tout, que cette histoire est véritablement historique, qu'on n'en pourrait dire les journaux, cléricaux et bourboisins qui ne manqueraient pas de crier à la calomnie."

Puis vient le récit :

"Il y a un an, courut à Rome une sordide rumeur relative à une demoiselle de la Cour de Bourbon, que Marie-Sophie avait tué d'un coup de pistolet. Aujourd'hui, un jugement du tribunal militaire français, prononcé la semaine dernière, et qui condamne à 25 ans de travaux forcés un capitaine de zouaves pontificaux, a mis en présence du public un des principaux héros de cette sanglante aventure..."

On devine ce que la perversité de l'*Opinion* va faire de ce capitaine. Elle l'enferme dans le boudoir de la reine, avec la reine, et met une demoiselle d'honneur en sentinelle à la porte. Le déjouer est servi depuis longtemps. Le roi s'impatiente, il arrive. La demoiselle se précipite dans le boudoir... et la reine dans un éclat de fureur, lui plonge un stylet dans le dos. "La jeune personne véritablement tuée par la reine", dit mélancoliquement l'*Opinion* est la fille du général Statella : elle avait 22 ou 23 ans." Le zouave profite de la confusion et s'échappe. La reine imagine de brûler la victime. Un médecin est appelé qui demande l'assistance de la police pontificale. Celle-ci accourt et dresse le procès verbal. Les époux royaux sont à jamais divisés de

sentiment. La reine part et va cacher ses remords dans le couvent d'Augsbourg. Le Pape offre ses bons offices et veut rétablir la paix. "La semaine passée Pie IX a eu avec la famille des Bourbons, trois heures d'entretien ; car il a grand-peur que la lumière de publicité ne vienne éclairer ces scènes de sang survenues au Quirinal. Mais la vérité réclame ses droits : les masques doivent tomber..."

Tel est le récit, telle est la conclusion du journal de feu M. de Cavour.

Et bien au nom du droit de la vérité, nous arrachons le masque de ces écrivains de l'*Opinion*, du *Moniteur Toscano* du *Corriere della Marche* et des autres feuilles qui copient cette odieuse version ou en donnent des variantes, et nous leur disons :

—Vous avez menti, vous avez calomnié de la façon la plus cruelle et la plus lâche. Vous faites revivre les procédés infâmes et sans-culottes de 93 contre la reine Marie-Antoinette. Vous êtes les héritiers de ces monstres à face humaine. Il n'est pas un homme de cœur qui ne vous repousse avec dégoût. Gorgés des dépouilles d'une famille alliée par le sang et par les traités à votre propre roi, vous insultez à la dignité, à la vertu, au malheur, à la gloire impuissante. Mais vous êtes maladroits comme votre maître en fourberie, car les fondements mêmes de votre récit sont manifestement faux.

Votre principal héros n'a pas existé et nous sommes en mesure de déclarer qu'aucun zouave ou officier de zouaves pontificaux n'a été jugé par aucun tribunal ou conseil de guerre français. L'autorité militaire française dément de la manière la plus formelle—nous le savons—votre odieuse calomnie.

Quant à la jeune personne, voici ce que Madame la Comtesse Statella bien voulu nous écrire avant-hier :

"Monsieur, les journaux dévoués à la cause injustement appelée de l'Italie publient un récit rempli d'outrages contre la Reine Marie-Sophie et tout mourir une de mes filles assassinée dans le Quirinal. Toutes mes filles vivent, grâce à Dieu, pour déclarer avec moi que ce récit est de tout point faux et calomnieux. Sa Majesté, que Dieu garde, est, comme femme et comme reine, digne de son auguste époux et de la noirceur des ennemis de ce couple héroïque et infortuné ne donne que plus d'éclat à leurs vertus et à leurs malheurs immérités. Recevez, je vous prie, etc."

"Comtesse Statella Berio."

En ce qui regarde la reine Marie-Sophie, bien que la pureté de sa vie et l'élevation de son caractère ne puissent être atteintes, nous faisons des vœux pour que les calomnies nouvelles de la révolution n'aient pas augmenté les maux dont elle demande l'adoucissement à la solitude. Les journalistes piémontais craignent que les premières blessures qu'ils ont faites ne se cicatrisent, et ils cherchent à jeter leurs traits empoisonnés par dessus les murs du couvent des Augustines d'Augsbourg. Ils se sentent à couvert : l'héroïne de Gaète, pas plus que la femme outragée, ne les poursuivra en calomnie devant des tribunaux qui ne condamnent que l'innocence et la fidélité. Mais il y a un juge suprême devant qui ils paraîtront un jour pour rendre compte des larmes qu'ils auront fait répandre, et du sang qu'ils auront fait verser.

Le roi a souffert, il souffre encore. L'histoire lui enseigne que rarement un jeune souverain fut plus en butte à la trahison, à la calomnie, à l'adversité, mais son âme s'échauffe, son esprit s'élève dans le combat. François II sait, d'ailleurs, qu'il a de son côté le protecteur légitime de la justice et du droit, l'influence surnaturelle de sa sainte mère l'amour de ses peuples. Il peut attendre les événements.

On lit dans la France :

"On nous écrit de Bruxelles que le soixante-douzième anniversaire de la naissance du roi Léopold a été célébré, le 16 de ce mois, avec une émotion particulière, en raison du grand âge et de l'état de santé de Sa Majesté."

"Le roi Léopold est profondément aimé de son peuple, qui se préoccupe beaucoup des éventualités que pourra faire naître un jour la vacance du trône. Le duc de Brabant habite le Caire pour sa santé, et le Roi est très affecté de l'état de son fils aîné. Il porte un grand attachement à la duchesse de Brabant, avec laquelle il a des entretiens fréquents. Cette princesse, qui est douée d'une belle intelligence, peut être appelée un jour à être régente, et elle sera digne d'un si haut rang."

"Une lettre particulière d'Orizaba, que nous recevons, mentionne le fait suivant :

"Le général Forey, qui a reçu depuis son arrivée, un grand nombre de députations mexicaines, a répondu à l'une d'elles, présidée par un ecclésiastique très

aimé dans le pays, qu'il avait le plus grand désir de voir rentrer dans leurs diocèses les évêques proscrits par les précédentes administrations, et qu'il serait heureux de coopérer à ce résultat."

"Cette déclaration a produit un très bon effet, car les habitants du Mexique sont profondément attachés à la religion et à ses ministres."

"On nous écrit de Copenhague que S. M. le roi de Danemark est gravement malade. Ce prince n'est âgé que de cinquante-quatre ans, et la force de sa constitution permet d'espérer une assez prompt guérison. Quoi qu'il en soit, l'avenir du pays est assuré."

"Le prince héréditaire de Danemark est le prince Chrétien, cousin du Roi, né le 8 avril 1818, auquel la couronne a été assurée par le traité de Londres du 31 juillet 1853."

"Le prince Chrétien vient de trouver un grand appui politique dans le mariage de sa fille aînée, la princesse Alexandra, avec le prince de Galles, héritier de la couronne d'Angleterre, union qui sera célébrée au mois de mars prochain."

"Nous croyons savoir qu'en offrant au roi Pedro la couronne hellénique, on met pour condition expresse que ce prince conservera sa religion, et que l'ancienne Constitution du royaume de Grèce sera modifiée en ce sens."

"Le Roi devra seulement reconnaître la religion grecque comme religion de l'Etat."

France.

On lit dans le *Moniteur* :

"La crise industrielle provoquée par la rareté du coton sur les marchés de l'Europe a commencé à se faire sentir en France vers le milieu de l'année 1862. A cette époque, les travaux de la campagne occupaient encore un grand nombre de bras sur tous les points de l'empire. Mais, dès le commencement de la mauvaise saison, les souffrances des ouvriers filateurs, devenues plus graves, ont été l'objet de la vive sollicitude de l'Empereur, qui a invité les ministres de l'intérieur et des travaux publics à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour venir en aide aux populations des districts manufacturiers."

"Bien que l'industrie cotonnière s'exerce dans quarante départements de l'empire, il n'en est guère que quinze à vingt où elle ait une importance réelle. Parmi ces derniers départements, on doit citer en première ligne celui de Seine-Inférieure, qui renferme à lui seul plus du quart du nombre total des broches existant actuellement en France pour la filature du coton."

"Dans ce département, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, se conformant aux intentions exprimées par Sa Majesté, a prescrit dès la fin du mois d'octobre dernier, l'ouverture de chantiers pour la rectification de diverses rampes sur les routes impériales. Des crédits ont été ouverts pour l'exécution de ces travaux de terrassements, répartis sur les points les plus voisins des centres industriels, et qui pouvaient seuls être utilement offerts à des ouvriers de manufactures. D'autres crédits ont été affectés à l'amélioration des chemins de halage de la Seine et à l'exécution de travaux de dragage dans la traversée du département."

"L'administration a pris, en outre, une mesure importante en vue d'ouvrir près de la ville même de Rouen un vaste chantier de terrassements. Elle vient d'adopter le projet définitif du chemin de fer de Rouen à Amiens dans les traverses de Darnétal, et dans peu de jours des ateliers seront organisés sur ce point."

"Dans le Haut-Rhin, qui renferme, après le département de la Seine-Inférieure, le plus grand nombre de broches, l'embranchement dirigé de Colmar sur le canal du Rhône au Rhin, offre aux ouvriers de la localité une précieuse ressource."

"D'un autre côté, le chemin de fer de Belfort à Guebwiller, dont une loi récente a autorisé la concession, pourra probablement être prochainement entrepris et fournir un nouvel aliment de travail aux ouvriers atteints par le chômage des fabriques."

"Dans les départements de l'Eure, du Calvados et de l'Orne, les travaux de l'embranchement de Louviers, des chemins de fer de Saint-Cyr à Surdon, d'Argentan à Granville et de Caen à Flers, sont en pleine activité."

"Dans le Rhône et la Loire, de nombreux chantiers sont ouverts sur le chemin de fer du Bourbonnais, d'une part entre Rhône et Amplepuis, de l'autre entre Tarare et la ligne de Paris à Lyon."

"Le département des Vosges trouve dans les deux chemins de fer de Lunéville à Saint-Dié et d'Epinal à Remiremont les moyens d'employer les bras inoccupés."

"Dans les départements de la Somme et de l'Aisne, des ateliers vont être ouverts très incessamment sur la ligne d'Amiens à Rouen et d'Amiens à Tergnier."

"Dans le département de l'Aube, le prolongement du canal de la Haute-Seine entre Troyes et les Maisons-Blanches, récemment décrété, et l'exécution très prochaine d'un nouveau port près de Troyes, fourniront du travail aux ouvriers de la ville."

"Enfin, l'ouverture des travaux de rectification sur deux routes impériales, dans le département de la Haute-Saône, atténuera les effets de la crise dans la partie industrielle de ce département."

"Des dispositions sont prises d'ailleurs pour créer successivement des travaux dans les autres départements industriels où la nécessité en serait constatée."

"Le ministre de l'intérieur a, de son côté, adressé aux préfets les instructions les plus pressantes pour que les travaux des routes et des chemins vicinaux soient poussés avec activité, surtout dans les centres atteints par le chômage industriel."

"En outre, le ministre de l'intérieur, admettant, par voie de virement, et obtenu du Conseil d'Etat un crédit de 700,000 fr. qui permettra, dans une certaine mesure, d'alléger ces souffrances industrielles jusqu'à ce que la réunion du Corps-Législatif permette de demander des allocations nécessaires."

Angleterre.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

"L'état moral de la grande cité de Londres a été l'objet d'études sérieuses dans ces derniers temps, et la presse anglaise, de diverses nuances, a fait des aveux qui ont dû coûter assez cher à l'orgueil britannique. On a vanté de tout temps l'activité et l'adresse des nombreux *policemen* dressés tout spécialement pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans les quartiers de Londres. Tout le monde a entendu parler de cette police anglaise si savamment organisée et prise pour modèle par les gouvernements du continent. Eh bien ! si nombreuse et si active qu'elle soit, elle se trouve dans l'impuissance bien constatée d'arrêter le débordement des vices et des crimes qui, de l'aveu du *Times* et des magistrats anglais, épouvantent et déshonorent la capitale de l'Angleterre." Nous citons tout d'abord les paroles de ce journal afin d'écartier tout soupçon d'exagération. Au reste, les détails que nous allons rapporter sont empruntés aux comptes-rendus des séances des tribunaux.

"Deux engouances qui ont pullulé de tout temps dans la Babylonnie anglaise ont pris dans ces derniers temps, un développement scandaleux et effrayant. Nous voulons parler des femmes de mauvaise vie et des voleurs qui ébranlent les passants dans les rues pour les dépouiller ou qui pénètrent dans les habitations pour s'y livrer au pillage."

"Tout étranger qui passe trois jours seulement à Londres doit évaluer par dizaines de milliers ces créatures aussi malheureuses que méprisables qui fourmillent avant la fin du jour dans les rues plus fréquentées et les plus commerçantes. Il n'est pas une capitale en Europe où le vice soit représenté d'une manière aussi complète, aussi générale, et où il se permette des allures aussi effrontées. Les moins scrupuleux lorsqu'ils se trouvent au milieu de cette cohue d'infamie, avouent que la civilisation anglaise est descendue, à Londres, à un état de dépravation très avancée. Il se passe rarement une semaine sans que les tribunaux aient à sévir contre cette engouance fétide. Un jour, ce sont des femmes dégradées qu'il faut condamner comme complices des *picks-pockets* ou des voleurs de grand chemin. Le lendemain c'est une demi-douzaine de débitants de boissons, établis dans Haymarket ou dans Coventry, auxquels une amende est infligée parce qu'ils ont pris l'habitude de tenir leurs établissements ouverts pendant toute la nuit à ces batteuses de trottoir. La police a fait une descente dans leurs maisons et elle a trouvé leurs appartements remplis de filles sans avenir. Tout récemment un avocat, chargé de défendre des cabaretiers inculpés pour ce délit, soutenait que le scandale serait moins grand si on laissait ces malheureuses dans leurs repaires habituels plutôt que de les en expulser pour les jeter dans les rues "qu'elles encombrement."

"Il y a un an, un prédicateur anglican s'exprimait dans un meeting nombreux, rassemblé au palais de Cristal, qu'une femme qui se respecte n'ose pas paraître à la tombée de la nuit, dans Oxford-street ni dans Regent-street, à cause de l'affluence des filles perdues que l'on y coudoie à chaque pas."

"Pour compléter ce tableau des mœurs publiques et des embarras de Londres, nous rapporterons quelques détails puisés à bonne source sur les voleurs et leurs méfaits quotidiens."

"Il y a quelques années, ces discaux de proie attendaient les citoyens attardés et leur plaçaient au cou un nœud coulant formé d'une corde solide à l'aide de laquelle ils étouffaient leurs victimes jusqu'à leur faire perdre connaissance. Ils les étendaient sur le pavé

les dépoilaient de leur bourse et de leur montre, puis s'éloignaient avec leur butin. Aujourd'hui ils ont adopté un autre système. Le nom d'antiquaire n'est plus une pièce de conviction dans les mains de la police; ils l'ont abandonné. Voici le procédé qu'ils emploient. Quand ils ont avisé leur bourgeois, ils le suivent à pas de loup, le saisissent par derrière et lui étreignent le cou, de manière à empêcher la respiration; après cela, ils le renversent sur le pavé, et lui heurtent la tête contre les pierres pour l'étourdir, afin de procéder au dépoillement sans crainte d'être reconnus ou signalés à la police.

Ces malfaiteurs ont enrichi le dictionnaire anglais d'un mot nouveau. On les appelle *garotters*, étrangleurs. Arrêtez-vous à Londres devant la vitrine d'un coutelier, vous y verrez étalée une arme également nouvelle. Elle consiste en un gros manche de bois de cerf, auquel est fixée une lame large et bien tranchante, sur laquelle on lit ces mots imprimés dans l'acier: *antigarotter*. C'est un article de commerce qui à l'heure qu'il est, trouve beaucoup de débit bien qu'il rende peu de service, parce que les bandits ne donnent pas à ceux qui sont munis le temps d'en faire usage. Néanmoins les marchands vendent ce couteau aux habitants de Londres que leurs affaires exposent à devoir parcourir les rues de la capitale dès le commencement de la soirée aussi bien que la nuit. Ils le portent à la main, toujours prêts à l'enfoncer dans les entrailles du *garotter* qui viendra les surprendre par derrière et les saisir par la nuque.

Que faut-il penser, après cela, des déclamations exagérées et des colomnies répandues dans le monde entier par la presse anglaise contre plusieurs gouvernements de l'Italie et particulièrement contre le gouvernement pontifical? Les ministres et les journalistes libéraux de la Grande-Bretagne n'ont pas cessé de faire un crime impardonnable au Saint-Père de l'impossibilité où il se trouvait de faire saisir les brigands qui se réfugiaient dans les gorges des Apennins, tandis qu'une armée de *policemen* et de magistrats de police prouvent leur impuissance à réprimer les *garotters* qui exploitent les rues de Londres à partir de six heures du soir. Plusieurs dragons du Pape ont regu la mort, en luttant à coups de carabine contre des bandits déterminés, mais nous ne voyons pas qu'un seul *policeman* ait exposé ses jours pour empêcher les Anglais d'être égarés et dépoilés pour ainsi dire en plein jour et sous les yeux de la police, dans les carrefours les plus fréquentés de la capitale.

CANADA.

QUEBEC, 14 JANVIER 1863.

Circulaire de M. Drouyn de Lhuys.

Nous avons sous les yeux le texte complet de la note circulaire relative aux affaires de Grèce que M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a adressée à tous les agents diplomatiques français près des diverses cours de l'Europe. Ce document diplomatique étant un peu long, nous nous contenterons d'en citer, comme pouvant plus particulièrement intéresser en Canada, la partie qui a trait à la candidature du prince Alfred d'Angleterre.

Après avoir fait l'historique de la question, établi que la France n'a point en Grèce d'intérêts distincts de ceux des autres cours, constaté que la France n'avait point de candidature à faire prévaloir tout en avouant que "par son origine, le duc de Lenchenberg avait des titres à la sympathie particulière du gouvernement de l'empereur," M. le ministre des affaires étrangères de France en vient à la candidature du prince Alfred. Comme cette candidature n'était point formellement repoussée par les organes semi officiels du ministère anglais, les Grecs, interprétant le silence prolongé du gouvernement britannique, paraissaient croire à un assentiment implicite, et l'opinion en Europe, dit M. Drouyn de Lhuys, ne se demandait déjà plus si le prince Alfred serait élu, mais si l'Angleterre accepterait pour lui la couronne hellénique. Un sentiment de prévoyance, continue M. le ministre, obligeait le gouvernement de l'empereur à se placer en présence de cette éventualité et d'en examiner les conséquences possibles. La cordialité de nos rapports nous permettait de nous en expliquer en toute franchise avec le gouvernement de S. M. britannique. Nous ne lui avons donc pas caché nos appréhensions.

L'établissement d'une royauté anglaise à Athènes, avouons-nous dit, apporterait des modifications profondes dans la position des puissances en Orient. Contraire à l'esprit des actes qui, en fondant le royaume de Grèce, ont voulu le soustraire à toute action prépondérante de l'une des trois cours, un fait aussi considérable menacerait le sage équilibre que d'autres traités plus récents ont eu pour objet de fortifier encore. Dût-il n'en résulter aucun changement immédiat dans la politique anglaise à l'égard de l'empire ottoman, le cabinet de Londres aurait désormais entre les mains les moyens de faire sentir à son gré son influence sur tous les points de la Turquie, et comme, en unissant le sort d'un prince de la famille royale d'Angleterre aux destinées de la Grèce, sa pensée ne

pourrait être de comprimer le sentiment national des Hellènes, il se trouverait tôt ou tard entraîné par la force des choses à seconder des tendances en désaccord avec la conservation de l'empire ottoman. La question d'Orient pourrait donc se rouvrir dans des conditions toutes nouvelles. Les intérêts des autres puissances auraient à en souffrir dès à présent, et seraient gravement compromis dans l'avenir. Le gouvernement de l'empereur, en ce qui le concerne, ne pourrait moins faire que de prendre acte d'un semblable événement, en se réservant d'aviser, s'il y a lieu, au rétablissement de l'équilibre altéré.

Ce langage, dont on ne contestera certes pas la fermeté, a eu l'effet le plus désirable. L'Angleterre a renoncé à la candidature du prince Alfred; la Russie a de son côté déclaré qu'elle ne préconiserait point celle du duc de Lenchenberg, et M. Drouyn de Lhuys constate en terminant que rien ne saurait s'opposer aujourd'hui à l'entente des trois cours. Nous espérons, ajoute-t-il, que les cabinets ne tarderont pas à être en mesure de recommander un candidat au suffrage de la Grèce, et de mettre fin à une agitation qui, après avoir été stérile, pourrait devenir dangereuse.

Université-Laval.

M. l'abbé Méthot a commencé hier soir son cours de littérature comparée devant un auditoire assez nombreux où l'on remarquait Mgr l'évêque de Tloa et plusieurs autres personnages considérables.

Le savant professeur a, dans ce discours d'ouverture, indiqué la route qu'il se propose de parcourir. Il étudiera et comparera les littératures de la Grèce, de Rome et de la France, c'est-à-dire les trois grandes littératures qui ont le privilège d'être classiques, et qui, à part bien entendu les incomparables magnificences des livres inspirés de l'idéisme hébreu, renferment sans contredit les plus beaux et les plus étonnants chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Longue est la route; ardue peut paraître la marche; mais, pour rassurer les voyageurs, le guide leur a d'un coup d'oeil fait mesurer toute la voie; et, au lieu de sentiers rabeux et escarpés, il n'est apparu aux regards qu'un magnifique chemin bordé de fleurs et de fruits.

Partant de la belle idée de Cicéron qui, dans son merveilleux langage, a si bien montré que la littérature convient à tous les temps, à tous les âges et à toutes les positions, M. l'abbé Méthot s'est ensuite demandé quelle peut-être la meilleure définition de la littérature; puis, remontant aux origines mêmes, il a évoqué les écrivains hébreux ou syriaques du livre des livres, de la bible, ainsi que les poètes-philosophes ou moralistes de l'Inde et de la Chine; enfin après avoir un instant contemplé le vaste empire du milieu, et les rives poétiques de l'Indus et du Gange, et les rivages sacrés du Jourdain, il a rabattu son vol sur la Grèce et sur Rome. C'est alors que dans un tableau vif et animé il a fait apparaître, avec leurs immortelles œuvres qu'il a caractérisées en passant, ces grands écrivains, ces noms fameux que les années redissent et rediront aux années jusqu'à la fin des temps, Homère, Hésiode, Hérodote, Thucydide, Platon, Démétrius, Eschyle, Sophocle, Euripide, Plaute, Térence, Catulle, Lucrèce, Cicéron, César, Tite-Live, Salluste, Virgile, Horace, Ovide, Tacite, Tertullien, St. Cyprien, St. Ambroise, St. Augustin, St. Basile, St. Grégoire de Naziance, St. Jean Chrysostome, etc. etc.

Dans sa prochaine leçon, c'est-à-dire demain soir, jeudi, le professeur jettera un pareil coup d'oeil d'ensemble sur les écrivains français et notamment sur les grands écrivains du siècle de Louis XIV. La diction de M. Méthot est élégante et pure; ses jugements frappés au coin de la justesse décèlent un homme familiarisé avec les matières qu'il traite; peut-être désirerait-on un peu plus d'assurance et de fermeté dans la voix.

Que de nobles et constants efforts le Séminaire de Québec ne fait-il pas pour l'avenir et la grandeur du Canada! Peu à peu les chaires de l'Université-Laval se remplissent et le temps n'est pas éloigné où cette institution vraiment nationale sera en mesure de faire face à toutes les variétés de l'enseignement le plus élevé. Pour ne parler que du nouveau cours qui vient d'être si heureusement inauguré, la chaire de littérature comparée convie dès à présent tous les âges et spécialement la jeunesse déjà instruite à de saines et fortes études; elle leur fera connaître et aimer tant d'immortels chefs-d'œuvre que l'on délaisse pour je ne sais quelles productions éphémères et trop souvent immorales et impies, qui, au lieu de fortifier l'intelligence et d'affermir les caractères, ne font que dissiper l'âme, l'énerver et la tuent.

Etats-Unis.

Le dernier bulletin des Etats-Unis ne contient rien qui soit digne de mention.

Les funérailles du lord évêque anglican, le très révérend Mountain ont eu lieu hier. Conformément à l'invitation du maire, la plupart des magasins de la ville ont été fermés de neuf heures à deux. Quelques uns même sont restés fermés toute la journée.

Le convoi funéraire qui est parti de la chapelle de tous les saints n'est arrivé à la cathédrale anglicane que vers onze heures. Après quelques prières et le chant de deux psaumes, l'on s'est mis en marche pour se rendre au cimetière de Mount Hermon, dernière demeure de l'illustre défunt. Voici l'ordre de la procession :

L'Entrepreneur des Pompes Funébres
Les enfants des deux sexes de l'Asile des Orphelins
Le clerc de la Cathédrale
L'Organiste de la Cathédrale
Le Chœur
Le Syndicat des
Les Marguilliers de l'œuvre
Le Clergé des autres dénominations religieuses
Le Bedeau
Le Clergé Anglican, en surplus
Les Officiants
Les Médecins
Le Porte-Verge

Les porteurs du poêle. Les porteurs du poêle.

Les conducteurs en chef du Deuil
Son Excellence le Gouverneur Général avec son état-major
Les Honorables Juges en Chef
Les Honorables Membres du Conseil Exécutif
Les Honorables Membres du Conseil Législatif
Son Honneur le Maire et le Conseil de Ville
Les Honorables Juges
Le Commandant de la Garnison et l'état-major
Le Barreau
Les Magistrats
Les Délégués du Synode et les Membres de la Société de l'Eglise
La Faculté et les Professeurs du Collège Bishop
Les Officiers de la Garnison
La Société St. George
Les membres des diverses Congrégations et ceux qui désirent suivre la procession.

Un fort peloton de soldats de la garnison sans autres armes que la baïonnette dans le fourreau fermait la marche.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. B. Lamère, l'actif agent de la Compagnie Richelieu, a été nommé gérant de la Compagnie en remplacement de feu M. Levy, dont nous annonçons dernièrement la mort.

Chemin de fer dans les rues de Québec.

Lundi après-midi à en lieu au bureau de MM. Tétu et Garneau une assemblée des principaux citoyens de la ville, dans le but de prendre des mesures pour la construction d'un chemin de fer dans les rues, dans le genre de celui construit depuis quelques temps à Montréal.

M. McGreevy fut appelé au fauteuil et M. Curry fut prié d'agir comme secrétaire. Le Président expliqua le but de l'assemblée et à sa demande, M. Moore, ingénieur civil, donna des détails sur l'entreprise.

Le chemin de fer proposé sera divisé, en cinq sections ou lignes; la première, partant du marché Champlain, passant par la Basse-Ville et le faubourg St-Roch, et se rendant à la barrière St-Vallier; la seconde, partant du marché Champlain et suivant la rue Champlain jusqu'aux limites de la Cité à l'ouest; la troisième, reliant les marchés de la Haute et Basse-Ville; la quatrième s'étendant du marché de la Haute-Ville, par la rue St. Jean, jusqu'à la barrière de Ste. Foy; et la cinquième ayant le même point de départ et pour terminus la barrière sur la Grande Allée.

M. Garneau proposa de commencer par construire la section s'étendant du marché Champlain à la barrière St. Vallier, comme étant celle qui doit le plus rapporter. MM. Dinning, Lemesurier, Lee et Kirwin appuyèrent la suggestion de M. Garneau et M. Moore donna les chiffres suivants comme représentant le coût de cette section longue de plus de deux milles: coût des rails \$17,000; 6 chars d'été, \$3,000; 4 chars d'hiver, \$1,200; 24 chevaux, \$80 chaque, \$1,920; atelage, \$288; total \$23,608; le personnel des employés requis et les autres dépenses accessoires porteront le montant du coût de cette section à environ \$26,000. M. Moore évalua à \$6,000 le coût de bâtisses qu'il faudra élever dans chaque section.

M. Lee, secondé par M. C. Tétu, proposa la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité: "Que cette assemblée approuve la construction d'un chemin de fer dans les rues de Québec et recommande la formation d'une compagnie dans ce but; les travaux devant être limités à présent à la ligne entre la Basse-Ville et St. Roch."

M. Lee suggéra de fixer le plus bas possible le montant des actions de cette compagnie, afin d'engager le public à prendre des parts. Quelques personnes suggérèrent \$20. M. Garneau proposa ensuite, secondé par M. J. Lemesurier, la résolution suivante, adoptée à l'unanimité:

"Que les messieurs suivants fassent parti d'un comité (avec pouvoir d'ajouter à son nombre) avec instructions d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la formation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer dans les rues de Québec—la première section construite devant être celle entre la Basse-Ville et St. Roch—et de solliciter des souscriptions au fonds—MM. Thos. C. Lee, P. Vallée, M. Kirwin, T. McGreevy, J. Lemesurier, W. Moore, J. Dinning, W. Drum, Dr. Rousseau, Félix Lavoie, Ed. Lemieux, R. Allyn, Daniel Carey, F. Langlois, C. Tétu, G. H. Simard, J. B. Renaud, J. B. Forsyth, le moteur et le second." "

Après des remerciements votés au Président et à M. Moore pour le rapport qu'il a préparé et fait, l'assemblée s'ajourna.

formation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer dans les rues de Québec—la première section construite devant être celle entre la Basse-Ville et St. Roch—et de solliciter des souscriptions au fonds—MM. Thos. C. Lee, P. Vallée, M. Kirwin, T. McGreevy, J. Lemesurier, W. Moore, J. Dinning, W. Drum, Dr. Rousseau, Félix Lavoie, Ed. Lemieux, R. Allyn, Daniel Carey, F. Langlois, C. Tétu, G. H. Simard, J. B. Renaud, J. B. Forsyth, le moteur et le second." "

Après des remerciements votés au Président et à M. Moore pour le rapport qu'il a préparé et fait, l'assemblée s'ajourna.

Kamouraska — Rivière-du-Loup.

En insérant dans nos colonnes la correspondance de *Progrès* relative à la question de savoir s'il convient de transporter la cour de justice de Kamouraska à la Rivière-du-Loup, nous n'entendons point, quant à présent du moins, nous prononcer sur le mérite de cette question. Nous laisserons aux parties intéressées le soin de faire valoir elles-mêmes leurs arguments. Vendredi prochain nous donnerons la correspondance de *Lev et Justitia*, qui se place au même point de vue que *Progrès*, mais nous croyons devoir répéter que nous ne sommes ni pour ni contre la Rivière-du-Loup, ni pour ni contre Kamouraska, et que par conséquent les partisans de Kamouraska pourront insérer dans le *Courrier du Canada* toutes réclamations ou protestations qu'ils estimeront utiles à leurs intérêts.

Aux Correspondants.

Trente sols sous considération.

Comité de Temiscouata.

M. le Rédacteur,
Depuis l'incendie du Palais de Justice à Kamouraska l'on se demande si ces bâtisses seront reconstruites au même endroit. Tout porte à croire que non si on a égard aux intérêts des habitants de ce district judiciaire, car nulle part dans ce district on n'aurait pu choisir pour chef-lieu un endroit aussi peu central que Kamouraska et d'un accès aussi difficile depuis que le chemin de fer est construit. En effet ce district judiciaire, formé par la réunion des comtés de Kamouraska et de Temiscouata, comprend une étendue en front de 51 milles. Eh bien, croirait-on que le chef-lieu actuel ne soit situé qu'à 20 milles de la partie supérieure du district? Mais il y a plus. Le comté de Temiscouata a une profondeur de 66 milles, et la profondeur du comté de Kamouraska n'est que de 27 milles; c'est pourtant précisément à cet endroit où la population est la moins nombreuse et ne s'accroît jamais qu'on a fixé le chef-lieu d'un district judiciaire aussi important.

On ne saurait s'expliquer un pareil choix de la part de la législature si l'on ne savait jusqu'à quel point l'intérêt personnel a été mis en jeu lorsqu'il s'est agi en 1846 de fixer le chef-lieu de ce nouveau district. Un comité nommé à cet effet, après avoir pris les informations nécessaires et l'avis des personnes les mieux qualifiées, entre autres des honorables J. C. Chabot, A. N. Morin, W. K. McCord, et Louis Bertrand, etc., avait suggéré pour chef-lieu le village de Fraserville de la Rivière du Loup. Cependant des personnes influentes firent si bien pour leurs propres intérêts que le chef-lieu fut fixé à Kamouraska.

Depuis ce temps on n'a pas cessé de ressentir les inconvénients d'un pareil choix qui forçait une nombreuse population à se rendre à l'extrémité d'un district pour y transiger ses affaires. Cet inconvénient a encore augmenté depuis la construction du chemin de fer, car pour ceux qui se rendent à Kamouraska il leur faut laisser les chars à St. Paschal et faire deux lieues en voiture dans des chemins qui sont loin d'être très beaux.

A présent qu'est-ce qui empêcherait d'adopter la décision du comité de 1846 en transférant le chef-lieu à la Rivière du Loup? absolument rien. Ce n'est pas la crainte d'encourir une nouvelle dépense puisque le palais de Justice est détruit.

D'ailleurs la Rivière du Loup est l'endroit le plus central du district, et où se trouve réunie la plus nombreuse population. En arrière de la Rivière du Loup l'on voit déjà de nombreux établissements, entre autres celui du lac Temiscouata qui a pris un accroissement si rapide depuis quelques années, et avant peu d'années l'on verra groupée autour de cette paroisse une population plus nombreuse que celle qui existe actuellement depuis la Rivière du Loup à l'extrémité supérieure du district: ceci se comprend facilement si l'on songe qu'en arrière de cette paroisse et de tout le comté de Temiscouata il y a une profondeur de 66 milles, où se trouvent peut-être les meilleures terres du pays, qui tous les jours attirent de nouveaux colons. Ajoutons qu'un magnifique chemin construit par le gouvernement traverse ces terres depuis quelques années.

Je crois en avoir dit assez pour m'exempter de parler de l'importance de la Rivière du Loup et pour attirer la sérieuse attention des membres des divers comtés sur ce sujet qui devra leur être soumis à la prochaine session.

PROGRÈS.

Correspondance.

(Pour le *Courrier du Canada*)
Venez, que tardiez-vous; par un triomphe utile, Changez ce vol ingrat en un terrain fertile.
DELLIER.

M. le rédacteur,

Pour améliorer l'état de l'agriculture en Canada, il y a certainement quelque chose de mieux à faire que ce qui se fait aujourd'hui. Ce sentiment est universel. Que le signal parte d'en haut; que le mouvement soit donné à l'esprit du progrès, et le Canada ne s'arrêtera sans doute pas dans cette carrière si pleine d'espoir, qui appelle tous les hommes à des sentiments nobles et gé-

néreux, qui demande, pour aplanir les obstacles qui se présentent à l'entrée, le concours des volontés de tous les vrais amis de cette cause. Mais une pensée nationale et chrétienne doit dominer l'ensemble du système à adopter pour répandre presque simultanément, sur toute la face du pays, la science de l'agriculture et pour encourager cet art.

A l'intelligence et au cœur du jeune homme, il faut offrir la science de l'agriculture et les brillantes espérances qu'elle fait naître. Au cultivateur qui ne peut suivre les leçons de l'enseignement, c'est l'exemple d'une culture parfaite et de ses riches produits. A tous ceux qui se livrent à la pratique de l'agriculture avec intelligence et la volonté de bien réussir, il faut faire connaître ce qu'ils peuvent avec le sol et les moyens qu'ils possèdent, et préparer honneurs et récompenses pour couronner leurs succès.

Résumons en peu de mots le système qui semble devoir réaliser nos vœux :

1° Enseignement des principes de l'agriculture dans toutes les écoles, développés en raison de l'âge et de l'intelligence des enfants et du rang des écoles.

2° Fermes-modèles dans tous les Comtés comprenant chacune une étendue de terre égale à celle d'une ferme ordinaire, avec des édifices d'un plan parfait, sous le rapport des avantages qu'ils sont destinés à offrir aux cultivateurs, mais de dimension et de coût proportionnés aux moyens ordinaires des habitants; en un mot que la ferme-modèle soit le modèle d'une ferme, et d'une ferme canadienne.

3° Société d'agriculture dans chaque Comté, et instruction donnée à domicile à chaque membre de la Société, sur les améliorations qu'il peut introduire sur la terre qu'il possède, à son système de culture, à la formation, aux soins et à l'emploi de ses engrais, aux soins de ses animaux, à la construction de ses bâtisses, etc., etc; et récompenses accordées aux membres pauvres comme riches, mais seulement à raison de véritables améliorations.

4° Assistance à la discrétion du gouvernement, accordée aux hautes maisons d'éducation agricole, en raison des services qu'elles rendent au pays.

DEVELOPPEMENTS ET MOYENS.

L'enseignement élémentaire de l'agriculture dans toutes les écoles ne coûtera rien à la Province, n'ajoutera rien aux dépenses ordinaires de l'instruction publique. Il ne faudra mettre à contribution que la volonté et le zèle des administrateurs de la loi, et du corps enseignant. Mais on dira: il ne suffit pas de mettre un traité d'agriculture entre les mains d'une institutrice, ou d'un professeur qui n'y entend goutte. Un professeur comprend bien un livre d'histoire, et pourquoi ne comprendrait-il pas qu'il faut enlever à un champ son trop d'humidité; qu'il faut ameublir la terre profondément pour donner aux racines la facilité d'y pénétrer et y puiser la nourriture, etc., etc; qu'il ne faut pas laisser perdre les engrais, mais les donner aux plantes qu'on cultive; qu'il faut amender un sol ingrat, et ne pas toujours cultiver les mêmes grains dans les mêmes champs, etc. Ce ne sont pas des mystères cela, surtout quand on trouve le tout expliqué dans un livre, et qu'on a tous les jours sous les yeux les objets dont on parle. Mais supposons à l'instituteur moins qu'une intelligence ordinaire, et bien, ce qu'il ne pourra comprendre, il le demandera à son curé, lequel, à l'exemple du Divin Maître qui a passé en faisant le bien, se fera toujours un plaisir de l'instruire. De ces petites conversations agricoles entre le prêtre et l'instituteur il ressortira toujours de nouvelles lumières et une nouvelle émulation pour l'étude de cet art; et à la fin de l'année les élèves posséderont plus de connaissances en agriculture qu'en grammaire, comprendront mieux l'utilité des dessèchements, la qualité des sols, l'emploi des engrais, etc., etc., que l'accord des adjectifs, ou les règles de la syntaxe; de plus ils seront convaincus dès leur enfance, que l'agriculture est une science honorable, et un art qui demande l'usage de l'intelligence et l'étude, et non un métier méprisable, dirigé par une vieille routine, et indigne d'un jeune homme instruit.

Dans les écoles modèles, les professeurs, devant être des hommes plus instruits, pourront faire une étude plus approfondie de la science agricole, s'ils ne la possèdent pas déjà; se mettre plus en état de l'enseigner, et suivre dans les vacances, les opérations de la ferme de Comté. Le fermier modèle donnera aussi dans les diverses paroisses de son comté, aux instituteurs réunis, des explications qui faciliteront à ceux-ci l'intelligence de cet art.

D'ailleurs c'est une idée erronée de croire que nos instituteurs et nos institutrices n'ont pas assez d'intelligence pour comprendre, surtout la partie pratique d'un traité d'agriculture qu'ils seront chargés d'étudier et d'enseigner; car si la science de l'agriculture est la plus utile, c'est aussi la plus facile des sciences; et de même que l'évangile du Christ, elle offre d'un côté une mine inépuisable aux études les plus profondes, et de l'autre elle présente aux plus simples intelligences une multitude de préceptes, dont l'application assure le bien-être de la vie. Quoi, l'on prétend que les instituteurs ne pourront comprendre un traité d'agriculture, et l'on publie des journaux sur cette science, qu'on adresse à des cultivateurs généralement peu instruits et préjugés, et l'on pense être compris et écouté. Mais est-il bien raisonnable de vouloir pousser les cultivateurs à changer leur système de culture, lorsqu'ils n'ont aucune notion des règles fondamentales de l'art agricole qu'ils ne peuvent ignorer sans s'exposer à faire des applications erronées des exemples qu'on leur cite, faute d'une connaissance suffisante de la nature de leur sol, des amendements qu'il exige, des engrais qu'il lui faut, etc., etc., et pendant qu'ils n'ont sous les yeux aucun exemple d'une culture améliorée. Donnons des exemples aux cultivateurs qui ne peuvent suivre les leçons de l'enseignement; par là seulement ils auront la foi. Mais adressons-nous par la science à l'intelligence de la jeunesse, qui, dans les premières années de la vie, est encore sans préjugés et s'ouvre si facilement à la raison. Dirigeons dans cet âge les premières pensées vers l'étude de l'agriculture. Développons dans le cœur du jeune homme le goût si pur de la culture des champs, car l'homme conserve toute sa vie les premières impressions de son enfance; elles se gravent en son âme comme l'empreinte du cachet sur une cire malécable. Ne craignons pas de le familiariser avec l'étude de cette science, car plus tard il en fera ses délices et son bonheur, et il rectifiera facilement

des erreurs dans lesquelles il aurait pu être tombé.

L'inconvénient de quelques notions d'agriculture non suffisamment comprises dans les écoles élémentaires, sera bien léger dans la balance qui devra peser les bienfaits résultant des connaissances encore même imparfaites que toute la jeunesse canadienne aura ainsi pu acquiescer. Cet inconvénient ne formera pas même l'ombre du mal que produira un retard apporté à l'introduction général dans les écoles de l'enseignement de cet art, dans le but d'attirer que tous les professeurs aient suivi préalablement un cours spécial.

Mais qu'on introduise surtout sans retard l'enseignement des premiers principes de l'agriculture perfectionnée, du jardinage, du soin de la laiterie, etc., dans les écoles des communautés religieuses et de toutes les maisons d'éducation où se forment des institutrices ou des instituteurs pour nos écoles de campagne, d'un sacrifice un peu ce qu'il y a d'agréable, et même de dispendieux, dans la variété et la beauté des costumes, le charme de la musique, ou l'art de la broderie et d'autres sciences qui sans être frivoles, sont néanmoins moins utiles dans le cours ordinaire de la vie d'une femme ou d'un cultivateur.

L'ARBRE DE LA VALLÉE.
(A continuer.)

Le fils de Giboyer et les Ganaches.

Pendant qu'au Théâtre-Français on fouaille (expression progressive) les hypocrisies cléricales et légitimistes, on, pour parler français, qu'on tente de tourner en ridicule les hommes ayant une conviction religieuse et politique, à Lyon, on érige les *Ganaches*. Qu'appellez-vous ganache? Patience, nous vous détaillerons tout à l'heure la ganache en l'an du progrès 1862.

Après avoir, deux mots de *Giboyer*, factum de M. Emile Augier, qui fait en ce moment le bonheur de toute la botte de *Sicile* et de *l'Opinion nationale*. Qu'est-ce donc que *Giboyer*? Une maladroite d'autant plus maladroite que l'on choisit pour mettre en scène les catholiques et les légitimistes, au moment même où tous les tartufes du libéralisme et les jongleurs du révolutionnaire donnent au Parlement de Turin l'édition spectacle que tout le monde sait. S'il nous plaisait à nous, obscurantistes, de fouailler un peu ces petits messieurs, chasseurs de portefeuilles, l'aurions-nous belle? Qu'en pense *l'Opinion nationale*? Pourquoi n'offririons-nous pas aux Variétés ou à la Gaité, par exemple, un *Pécheur-italien*, l'*Achat de la Toscane*, la *Vente de la Sicile*, ou bien l'*Eglise libre dans l'Etat libre*, ou encore le *Catholicisme sincère*? Nous n'aurions que l'embarras du choix. Mais ce serait faire bien de l'honneur à *Giboyer*. L'appréciation suivante, tirée du *Phare de la Loire*, journal démocratique et par conséquent non suspect, suffira: "S'il faut vous dire toute ma pensée, je crois que le succès a tenu un peu à la composition du public, et je ne serais pas étonné que les futures représentations fussent moins brillantes (la deuxième représentation a déjà justifié ce pronostic; on parle même de siffler). Je me figure, par exemple, que le véritable public ne rira pas du tout aux grivoiseries des trois premiers actes; il pensera que M. Emile Augier a fait plus de caricatures que de portraits, et qu'il a touché bien légèrement à des choses qui méritaient plus de respect. (E. Mangin)." Attendons donc le véritable public, puisque jusqu'ici les claqueurs de la première représentation ne sont que des claqueurs? Et revenons aux *Ganaches*.

Vous croyez peut-être, homme rétrograde, et ce, en compagnie de nos Quarante de l'Académie, que ganache signifie esprit lourd et stupide? Nullement. Eussiez-vous de l'esprit comme vingt démocrates des plus huppés, si vous ne datez pas la création du monde de 89, vous n'êtes qu'une ganache; vous croyez aux traditions, au passé; vous respectez la foi, les croyances de nos pères: ganache! Vous croyez qu'un engagement ou un traité obligent les contractants: ganache! Au lieu du plus saint des devoirs, vous regardez la révolte, l'insurrection comme un crime: ganache! Né sur le sol de la France, vous aimez votre patrie; vous rêvez pour elle de grandes destinées; vous ne voulez pas qu'elle baise pavillon devant la Grande-Bretagne; enfin, vous préférez rester ce que Dieu vous a fait, Français, plutôt que de devenir une mauvaise doublure d'Anglais, une vraie caricature: ganache!

Vous ne décriez pas sans cesse votre pays, ses lois et ses usages, pour exalter Londres à ses dépens; vous ne grandissez pas outre mesure la puissance britannique, pour rapetisser la France: ganache, ganache!

Vous croyez en Dieu, à l'Eglise; vous n'admettez pas que le Piémont ait le droit de chasser de chez lui le Vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il est faible, tandis qu'il laisse fort tranquille, à Venise, l'empereur d'Autriche, parce qu'il est fort. Vous sifflez les acteurs du drame italien: ganache!

Vous avez le culte des vieux souvenirs; vous respectez de nobles infortunes et leur restez fidèle; vous ne changez pas de conviction comme de chemise; vous n'avez pas toujours le nez tourné vers le soleil levant, prêt à manger à tous les festins, à tous les rateliers; vous préférez la solitude, l'isolement, avec le respect de vous-même: triple ganache!

Les crimes de la révolution vous indignent; vous déplorez le mal qu'elle fait aux peuples, l'abaissement des caractères et du niveau intellectuel, la perte du sens moral; vous vous effrayez du désordre moral, de la confusion du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, Vieille ganache! Vous répondez sans sourcilier quelque petit jeune homme, fils de l'Université, rationaliste de son métier, et qui, faute d'une position sociale, donne

dans la brochure et le roman feuilleton. Nous pourrions prolonger; mais à quoi bon?

Hâtons-nous d'ajouter que, pour son honneur, la ville de Notre-Dame de Fourvières compte beaucoup de gagnés; on les voit par milliers, tous les jours, gravir le sentier qui mène au sanctuaire vénéré. Aussi, la pièce de M. Sardou a eu le succès qu'elle méritait. On lit dans le *Progrès de Lyon*: « La première représentation des *Ganaches*, de M. Sardou, a eu lieu mardi soir au Grand-Théâtre, devant une salle comble. Nous devons dire que cet ouvrage n'a pas eu tout le succès désirable. Dès le premier acte, il y a eu des marques de désapprobation, et lorsque le rideau est tombé pour la première fois, de nombreux sifflets se sont fait entendre. »

X. DE FONTAINES.

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE.—Une neige épaisse et qui promet d'être abondante tombe depuis ce matin. Les nombreuses glaces qui couvrent le fleuve rendent les traversées très difficiles.

— M. Horace Le Boutillier a été nommé consul italien à Gaspé.

— On lit dans la *Réforme*:

Nous attirons l'attention des mécaniciens et de nos artisans sur l'annonce des patentes que nous publions sur notre troisième page. Ils verront par le nombre des patentes accordées que le Canada ne le cède guère à aucun pays sous le rapport du génie.

Jusqu'à ce jour le titre des patentes, la date de leur invention, tout jusqu'au titre de l'inventeur n'étaient publiés qu'en anglais dans la *Gazette du Canada*; de sorte que c'était à l'étranger, et non à ceux qui ne parlent point cette langue, la connaissance de tant de travaux utiles. Grâce à la libéralité du ministre d'agriculture, les canadiens-français ne seront plus, sous ce rapport, tenus dans une ignorance à peu près complète. En faisant connaître aux classes ouvrières, au moyen des journaux qu'ils lisent, l'existence des nombreux et magnifiques modèles de tous genres réunis et mis en ordre par les soins de l'ingénieur et persévérant M. Boissonault, le ministre leur rend un très grand service.

Nous apprenons avec plaisir que l'on est sur le point de louer une grande partie de la bâtisse Lovell dans le but d'y installer le département des patentes et modèles.

On ne peut mieux choisir. Il est temps que ce bureau soit dans un local digne de l'objet pour lequel il a été établi.

— Nous devons à M. l'abbé Ferland, professeur d'Histoire à l'Université, le tableau suivant indiquant la température moyenne dans les années 1861-62:

ÉCHELLE DE RÉAUMUR.	1861.	1862.
Janvier.....	— 9	— 8.3
Février.....	— 12.1	— 6.7
Mars.....	— 3.4	— 1.1
Avril.....	— 2.9	— 4
Mai.....	— 8.8	— 10.5
Juin.....	— 14.8	— 14.6
Juillet.....	— 16.7	— 13.8
Août.....	— 16.0	— 16.0
Septembre.....	— 9.4	— 12.6
Octobre.....	— 6.7	— 6.2
Novembre.....	— 2.1	— 0.75
Décembre.....	— 3.8	— 5.8

Temp. moyenne. — 4.1 — 4.77
Température moyenne à Québec pendant les douze dernières années, Réaumur: — 4.42.— (J. de Québec.)

SOUFON DE MEURTRE.—La femme d'un nommé Pierre Barbinas de St. Germain, comté de Drummond, est morte lundi de la semaine dernière après une violente maladie de douze heures seulement.

Le coronner du district d'Arthabaska, M. Poisson, Ecr., ayant été appelé sur les lieux convoqua un jury de circonstance et comme les témoignages recueillis n'établirent aucune chose qui put faire croire qu'elle n'était pas morte par des causes naturelles le jury la déclara « morte par la visite de Dieu. » L'enquête était à peine terminée lorsque le bruit se répandit que Barbinas aurait pu empoisonner sa femme, car on prétendait savoir pour certain, qu'il avait acheté du poison (de l'arsenic) chez un médecin du Village de Drummondville.

On fit donc mander le coronner une seconde fois pour faire une nouvelle enquête et faire pratiquer l'autopsie. Le coronner doit se rendre sur les lieux vendredi afin de procéder de nouveau si la loi le lui permet. En attendant nous nous abstentions de donner d'autres détails ou de faire aucun commentaire.

P. S.—Depuis que cet article est écrit nous apprenons que le nommé Barbinas a été arrêté sous soupçon.—(Défricheur.)

— A St. Antoine, la semaine dernière chez un nommé Magloire Giard, est arrivé un de ces malheurs qui laissent un remords inextinguible dans l'âme des imprudents parents qui s'y exposent.

Le nommé Giard et sa femme avaient laissé leur maison pour aller travailler à quelques arpents. En partant ils avaient confié le soin de leur maison et d'un enfant au berceau à une de leurs jeunes filles d'une douzaine d'années; celle-ci s'étant absente de la maison pour aller s'amuser chez un voisin, pendant ce temps un cochenon enfouit la porte et pénétrant dans la maison, se jeta sur l'enfant, lui rongea un côté, lui déchira la tête, lui ôlant presque tout un côté de la figure. La petite seurt accourut en entendant ses cris; mais il était trop tard. On désespéra des jours de l'enfant. (Courrier de St. Hyacinthe.)

— Nous apprenons que les douaniers américains ont saisi à Rouse's Point une cargaison de la valeur de \$16,000, consignée à M. Clément, Road & Cie, de cette ville. Les autorités américaines donnent pour raison que cette cargaison était adressée à une société dont un associé était Américain du Sud en relation commerciale avec un sujet anglais. Cet associé n'est autre que M. Read; mais, quoi que natif de la Virginie, il est venu ici bien avant le commencement de la guerre.—Pays.

MEURTRE.—Samedi dernier, un nommé Langley, qui tenait une maison publique à Mettley Bridge, se prit de querelle avec son fils; dans la chaleur de la dispute, ils en vinrent aux coups; le père se sentant probablement incapable de vaincre le fils en se battant à armes égales, saisit un couteau et le plongea dans son côté. Le malheureux enfant tomba aussitôt à la renverse, blessé mortellement. Lundi dernier il expirait sous les yeux d'un père qui paiera bientôt de sa tête son acte de barbarie.—Idem.

LES ÉCONOMIES DE M. LINCOLN.—C'est Mme Lincoln, comme chacun sait qui administre la Maison Blanche, et elle tient les cordons de la bourse du vieil Abraham assez serrés, de manière que le bienfaiteur de 3,877,689 nègres n'a pas toujours de quoi satisfaire à ses menus plaisirs. Nous nous sommes laissés raconter que, dès le commencement de sa présidence, il s'est acheté une tirelire, dans laquelle il mettait des sous à l'ancienne et à la nouvelle effigie, et quelquefois des petites pièces de trois, de cinq et même de dix cents. Quand le cycle des *shinplasters* est arrivé, M. Lincoln a bondé sa tirelire d'assignats de Newark, de Poughkeepsie et d'Albany. Le papier occupant plus de place que le métal et ne pouvant être tassé à volonté, la tirelire s'est bientôt trouvée pleine, et le Président vient de la briser: il en a tiré un magot de \$7.77 cents.

Youlant faire un emploi philanthropique de ses économies, il a résolu de soulager avec elles les nègres fugitifs qui meurent de faim à Alexandria, à Helena, à St. Louis et ailleurs. La plus juste répartition des douceurs qu'on put se procurer avec \$7.77 cents, sera faite aux milliers d'affranchis qui gémissent de leur liberté. M. Lincoln pense à tout. Non-seulement il émancipe les nègres, mais il songe à leur bien-être.—(Courrier des États-Unis.)

— Nous extrayons d'un long article de la *Patrie* les détails suivants sur le château de Ferrières:

« Le domaine princier de M. le baron de Rothschild est placé entre les forêts de Crécy et d'Arminvilliers. « Sa création date de 1828, et ce fut à cette époque que le riche financier songea à créer cette magnifique propriété, en achetant à MM. Fouchard les terres de Bellaisse, contenant environ douze cents arpents, pour la somme de 200,000 francs. C'était déjà à cette époque un parc admirablement disposé pour la chasse et peuplé de gibier. « Dès que M. le baron de Rothschild fut maître de ce premier terroir, il fit aménager de façon à en faire plus tard, comme c'était son intention, le noyau d'une terre unique, qui compterait un jour ou l'autre au premier rang parmi les chasses princières de l'Europe.

« Quelque temps après, il ajouta à Bellaisse la Sablonnière et La Hotte, deux fermes voisines, puis la superbe terre de MM. Athanase et Armand Fouché, qui contenait Pontcaré et Ferrières, c'est-à-dire 600 hectares de plaines, de prairies et de bois. Ce domaine était fort mal entretenu, mais, en peu de temps, il changea de face. Les ruines devinrent des palais, et Ferrières fut citée dans toute la France par son admirable ferme-modèle. Rien n'est plus beau que cette ferme aux vastes dépendances, flanquée d'une maison bourgeoise d'un style à la fois gracieux et correct. Les connaisseurs sont charmés lorsqu'ils visitent les écuries peuplées de chevaux robustes et bien portants, les agriculteurs s'exaltent devant la vacherie hollandaise et la bergerie remplies de vaches suisses et de moutons mérinos. Il faut citer, en outre la boulangerie, la laiterie, les remises, les ateliers de charbonnage et le manège.

« Le parc se compose de deux parties: la première, renfermant une trentaine d'hectares environ, qualifiée du titre de Petit-Parc, et où se trouve la faisanderie. « La seconde partie du domaine de Ferrières est ce que l'on appelle le Grand Parc, réparti moitié en forêts, moitié en terres et prairies, à savoir:

« La ferme de Mauny, les bois de Vilneuve Saint-Denis et de l'Archevêché, le château de la Taffaretie, la ferme de Genillois, la seule location dépasse 50,000 fr.; les bois de Mauny, et enfin la ferme de la Parenterie. « Telle qu'elle est, la propriété de Ferrières représente une valeur de 20 millions en biens-fonds, et c'est la plus giboyeuse qui soit au monde. « Ferrières est le domaine le mieux gardé qu'il y ait en France, et les gards qui sont au service du baron violent jour et nuit sur ce jardin des Hespérides. Il est peu de braconniers assez habiles pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte réservée; c'est à peine si de temps à autre l'un d'eux franchit impunément les murailles ou pénètre dans les halliers de ces forêts giboyeuses. Du reste, les défenses sont multiples dans toute l'étendue du domaine; nul ne peut conduire un chien autrement qu'en laisse; personne n'a le droit de pénétrer dans les taillis.

« On admire dans le Petit-Parc le nouveau château, que le propriétaire qualifie tout bonnement du titre de « Pavillon. » C'est une admirable construction, flanquée aux quatre angles de tours carrées reliant les quatre murailles des deux façades et des côtés.

« Sur la façade en face de la route et sur celle qui regarde le jardin et la faisanderie, l'architecte a placé au centre une tour carrée, au milieu de la quelle sont les portes donnant accès au château. Des marches monumentales conduisent sur les deux perrons devant des portes qui sont des chefs-d'œuvre de sculpture et de ferrement. « Quant à l'intérieur du château, son ameublement est d'un goût exquis, d'une richesse unique. Les œuvres d'art y sont pour ainsi dire entassées, mais tout cela est à sa place. L'or est partout, et pourtant sans trop de profusion. On devine qu'un artiste a présidé à tous ces arrangements. »

— Une secte protestante anglaise, dirigée par une espèce de prophète appelé le docteur Cumming, prêche, depuis plusieurs années, la fin du monde en Angleterre et en Amérique. Les adeptes de Cumming aux États-Unis annoncent cette catastrophe pour 1867. Ils racontent, avec le ton de la plus profonde conviction, que les saints, c'est à dire ceux qui partagent leur opinion, disparaîtront inévitablement de ce monde sans laisser de traces de leurs dépouilles mortelles, et qu'ils reviendront formant l'armée céleste à la tête de laquelle Jésus-Christ descendra sur la terre, en 1867, pour détruire l'Antéchrist à la grande bataille d'Armageddon, en Palestine. Comme preuve de la vérité de leurs prédictions, ils disent: « Ouvrez l'Apocalypse au 12^e verset du 6^e chapitre: le tremblement de terre dont il est question n'est autre que la révolution française de 1789; l'éclipse de soleil est la mort de Louis XVI, et la lune teinte de sang représente la fin tragique de Marie-Antoinette.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ des Malls, ligne canadienne.—J. Sewell.

Do do ligne Cunard.—J. Sewell.

Adresse d'affaires.—Fred. S. Taylor.

Compagnie des vapeurs océaniques de Montréal.—Allans, Rao et Cie.

Naissance.

En cette ville, le 12 du courant, la dame de Joseph A. Defoy, écor, du bureau du procureur général pour le Bas-Canada, un fils.

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CANADIENNE.
Bureau de Poste de Québec, 12 Janv. 1863.
UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne canadienne, sera close à ce bureau, VENDREDI, le 16 Janvier, à 9 h. A. M.

J. SEWELL, Maître de Poste.
Québec, 14 Janv. 1863. 530

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CUNARD.
Bureau de Poste de Québec, 12 Janv. 1862.
UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne Cunard, via New-York, sera close à ce bureau, LUNDI, le 19 Janvier, à 10 h. A. M.

J. SEWELL, Maître de Poste.
Québec, 14 Janv. 1863. 531

FRED. S. TAYLOR.

COURTIER

Agent de Change,

AGENT DES TERRES DE LA

COURONNE,

d'Assurance et Agent

Général.

BUREAU:

Encoignure des rues Buade et du Port, Québec.

Québec, 12 janvier 1863. 528-6m

COMPAGNIE

Vapeurs Océaniques de

Montréal.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits.

Une ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe.

NORWEGIAN, 2500 ton.....Capt. McMaster.
HIBERNIAN, 2500 ton....."Grange.
BOHEMIAN, 2200 ton....."Borland.
NOVA SCOTIAN, 2200 ton....."Ballantine.
ANGLO SAXON, 1800 ton....."Graham.
NORTH AMERICAN, 1800 ton....."Burgess.
JURA, 2300 ton....."Aiton.

PERUVIAN.....En construction.

Portant les Malls du Canada et des États-Unis.

Un des vapeurs ci-dessous nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry.

Voici les dates de départ:—

De Liverpool. De Portland.
NOVA SCOTIAN.....25 déc. 1862 17 Jan. 1863
JURA.....1er Jan. 1863 24 " "
NORTH AMERICAN.....8 " " 31 " "
NORWEGIAN.....15 " " 7 fév. "
BOHEMIAN.....22 " " 14 " "

Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND.

CHAMBRES. (Selon les commodités.)
A Glasgow.....\$66 à \$80
A Londonderry.....\$66 à \$80
A Liverpool.....\$66 à \$80
A Londonderry.....\$30 00
A Liverpool.....\$30 00
Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées.

Un chirurgien expérimenté est à bord de chaque vapeur.

Pour plus amples particularités s'adresser à ALLANS, RAO et CIE, Agents.

Québec, 12 déc. 1862. 277

GOODES en faïence, pour délayer la peinture fine.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU, Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

UN MEUNIER qui a beaucoup
d'expérience et bien qualifié sous tous les rapports, désirant avoir une place dans un Moulin; il peut fournir les meilleures recommandations de tous ceux qui l'ont déjà employé.
S'adresser au
REV. M. SASSVILLE, Curé de St. Basile.
9 janvier 1863. 3f-1ps

AVIS.

LES sous-signés, avocats et procureurs, se sont associés pour l'exercice de leur profession sous le nom de LINDSAY & TASCARREAU, et tiennent leur bureau dans la maison qui fait l'encoignure des rues Ste. Anne et du Trésor, Place d'Armes. M. TASCARREAU suivra les cours du district de Beauce.
CHS. P. LINDSAY. HENRI T. TASCARREAU.
Québec, 7 janvier 1863. 522-6f

A VENDRE.

UNE propriété connue sous le nom de CATARAQUI, située dans la paroisse de St. Colomb de Sillery, près de la Cité de Québec, ci-devant le résident de Son Excellence le Gouverneur Général, et autrefois la propriété de Henry Bursall, écuyer, sera vendue par Encaissement Public le DEUXIEME jour de Février prochain, à MIDI, au PALAIS DE JUSTICE à Québec.

La maison est solidement construite en briques à feu et en pierre de taille, une serre, un beau jardin, divers bûches et dépendances pour chevaux et voitures y sont attachés.
Le terrain est en bon ordre et sa superficie est de 18 arpents et 2 perches, plus ou moins.
L'acquéreur devra payer un cinquième du prix le jour de la vente, et le balance par paiements annuels d'un cinquième chaque, avec intérêt à six pour cent par année jusqu'à parfait paiement.
Jusqu'à cette date le sous-signé recevra à ce bureau toute offre pour l'acquisition de cette propriété de gré à gré.

Par ordre,
Département des Travaux Publics.
Québec, 26 déc. 1862. 507

DROIT ADMINISTRATIF

ou
Manuel des PAROISSES et FABRIQUES.

Par HECTOR L. LANGEVIN, Avocat.

LES sous-signés viennent de publier l'ouvrage important dont le titre se lit ci-haut.—(Il est très important pour MM. les Curés, Notaires et autres hommes de loi, Marguilliers, Magistrats, etc. et se vend, relié, pour le prix modique de trois chelins, ou soixante centimes.) Ce volume contient plus de deux cents pages, et comprend tout ce qui regarde l'organisation et l'administration des Paroisses et Fabriques, avec le texte des lois, et une foule de renseignements statistiques et autres.
En vente chez les principaux libraires, et chez les Éditeurs.
DESBARATS & DERBISHIRE.
Québec, 24 décembre 1862. 504

SOCIÉTÉ FORMÉE.

M. JOSEPH FALARDEAU et FRANÇOIS FALARDEAU, Meubliers, donnent avis qu'ils ont formé une société sous le nom et raison de JOS. FALARDEAU & CIE, depuis le 1^{er} DECEMBRE courant.
Les sous-signés invitent respectueusement leurs amis et le public en général à donner leur encouragement à leur nouvel établissement, et s'engagent à les servir avec le plus grand soin, sous le plus court délai et aux prix les plus modérés.
Ils ont actuellement en mains une grande quantité de meubles de toutes espèces, pour salons et chambres à coucher: chaises pliantes, fauteuils dans le dernier goût, tables, etc., etc.
JOS. FALARDEAU & CIE,
No. 50, Rue et Faubourg St. Jean.
Québec, 17 déc. 1862. 487

CHS. E. ROUSSEAU,

NOTAIRE,

Encoignure des rues Craig et du Roi,

ST. ROCH.

Québec, 19 déc. 1862. 496-3m

M. CHARLES ETHIER,

No. 41, Rue de la Couronne, Saint-Roch,

INFORME le public en général qu'il recevra des commandes pour électro-galvaniser, en or ou en argent, des objets de toutes espèces. Les personnes qui voudront bien lui donner leur patronage seront satisfaites sans délai.
Québec, 31 décembre 1862. 514-1m

JAMBONS ET LARD,

Préparés par W. R. PANSONS, Guelph.
VENANT d'être reçus, et à vendre par
ADAM WATTERS.
Québec, 5 janvier 1863. 517

FROMAGE STILTON DE PARSON.

50 C^{ELBRES} STILTON du Haut-Canada de Parson venant d'être reçus, et à vendre par
ADAM WATTERS.
Québec, 5 janvier 1863. 518

ORANGES ! ORANGES !

Par le navire à vapeur Bohémien.
50 B^{OITES} d'ORANGES ST. MICHEL, premier choix, venant d'être reçus et à vendre par
ADAM WATTERS.
Québec, 5 janvier 1863. 519

Avis au Clergé.

VINS DE MESSE.

LES sous-signés ont actuellement en mains un assortiment considérable de VINS DE MESSE qu'ils recommandent respectueusement à l'attention des Fabriques. Ces vins ont été analysés par le Dr Larue, qui a donné aux sous-signés un certificat qui a été montré à Mgr l'Administrateur.
L. E. BLAIS & FILS,
13, Rue la Couronne, Faubourg St. Roch.
29 sept. 1862. 394-6m-1fp

PIANO A VENDRE

UN PIANO-FORTE en bon ordre.
S'adresser à
R. OWEN, Pianiste,
Rue St. Jean, No. 28, (En dehors)
Québec, 24 nov. 1862. 464

BIBLIOTHEQUE d'une femme

chrétienne, par M. l'abbé F. Chasany, professeur à la Faculté de Théologie de Paris, docteur en théologie des Universités de Rome et de Fribourg, en Brisgau, chanoine honoraire de Paris et de Bayeux, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de plusieurs autres académies nationales et étrangères, 5 vols. grands in-18
— Manuel d'une femme chrétienne.
— La femme chrétienne et le monde.
— Les devoirs des femmes dans la famille.
— Les difficultés de la vie de famille.
— Les épreuves du mariage.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU, Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

VINAIGRE DES PRINCES pour la toilette et les bains.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU, Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

NOEL !

FRUITS NOUVEAUX

POUR
Noel et le Jour de l'An.

RAISINS frais, en boîtes et demi-boîtes,
Mancate, do
Sultana, do
Raisins de Corinthe frais, Valencias,
Oranges Candies, Pelures de Citron,
Essences parfumantes, Epices do
Nouvelles Figues de Turquie,
Pruneaux en jattes et en cartons,
Amandes S. douces, Noix, Avelines,
Citrons frais,
50 quarts de pommes d'hiver, assorties,
Gingembre conservé et Chow Chow,
Fruits en sirop,
Marmelades, sauces de toutes espèces
Avec tout article de la saison,
A vendre, en gros et en détail, par
JOHN TAEFFE,
20, Rue St. Jean.
Québec, 24 déc. 1862.

THE S

Choisis de la nouvelle récolte.

Par les navires "Alma" et "Maria,"
DIRECTEMENT DE SHANGHAI !

ET
Les Meilleurs sur ce MARCHÉ,

COMPRENANT :
MEILLEUR vieux Hyson Moyune,
Hyson Twankay, et
Twankay,
Meilleur Souchong anglais,
Cougou, et
Hyson Japonais, coloré et incolore.

CAFES, etc.,

Moka, Java, Maracaibo, et
Laguara.
Broma de Mott, Broma de Preston,
Chocolat de Taylor, Cocoa de Dunn, etc.,
A vendre par
JOHN TAEFFE,
20, Rue St. Jean.
Québec, 24 déc. 1862.

VINS, LIQUEURS,

etc., etc., etc.

IMPORTES DIRECTEMENT A

ORDRE.

GARANTIS

Les meilleurs importés sur ce Marché

50 D^OU, d'excellent vieux Port riche, Barriques et quart de barriques, do
50 dous. excellent Xérès Pâte, Barriques et quart de barriques, do
MADÈRE, en barriques et quart de barriques, TENERIFFE, do
PORT DE BURGUNDY, do
VINS DE SICILE, do
CHAMPAGNE, différentes marques.

Eau-de-Vie, etc.

50 dous. excellente et vieille EAU-DE-VIE, différentes marques.
Barriques et quart de barriques, do
GIN DE HOLLANDE de DeKuyper et Fils, en barriques et en caisses.
Excellent RUM de la JAMAÏQUE, do
Quarts d'ALE, pintes et chopines.
Quarts de PORTER ANGLAIS, do
Caisse de LIQUEURS, Curacao, Maraschino, Crème de Noyau, Anisette, Parfait Amour, Sirops de Citron, Orange, Fraise et Framboise etc., etc.
A vendre par
JOHN TAEFFE,
20, Rue St. Jean.
Québec, 24 déc. 1862.

POTEN ! POTEN !

30 C^{AISSES} vieux WHISKY POTEN IR- LANDAIS choisis (cruches de fantaisie)

WHISKY ECOSSAIS.

30 C^{AISSES} vieux USQUEBAUGH de Mc- ALPINE (cruches de fantaisie).

A vendre par
JOHN TAEFFE,
20, Rue St. Jean.
Québec, 24 déc. 1862.

MARINADES, SAUCES, etc.,

Crosse et Blackwell's.

Reçu par le City of Hamilton

UN assortiment choisi d'articles commandés par cette maison, consistant en:—
Marinades des Indes Occidentales, Impériales et mixtes.
Marinades d

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au maître général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le 16 JANVIER 1863, pour le transport des Males de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, six fois par semaine, aller et venir, entre INVERNESS et STE. JULIE DE SOMERSET, à partir du 1er FEVRIER prochain.

Le transport devra être fait en voitures tirées par un cheval.

Les Males laisseront Inverness tous les jours, les dimanches exceptés, trois heures avant l'arrivée des trains de l'Est et de l'Ouest à la station de Bécancour, et arriveront à Ste. Julie de Somerset au moins une heure avant l'arrivée de ces trains à la station.

En revenant, elles laisseront Ste. Julie de Somerset après l'arrivée des males de Québec et de Montréal et arriveront à Inverness dans deux heures. Le courrier sera tenu de servir le bureau de poste de Bécancour en allant et en revenant.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de New Liverpool, Bute et Ste. Julie de Somerset, à la station de Bécancour ou au bureau du sousigné.

W. G. SHEPPARD, Insp. des Bureaux de Poste. 498
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 24 déc. 1862.

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au maître général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le 16 JANVIER 1863, pour le transport des Males de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, six fois par semaine, aller et venir, entre LEVIS et NEW LIVERPOOL, à partir du 1er FEVRIER prochain.

Le transport devra être fait en voitures tirées par un cheval.

Les Males laisseront Lévis tous les jours, les dimanches exceptés, à dix heures A. M., ou après l'arrivée de la malle de Québec, et arriveront à New Liverpool en une heure; elles laisseront New Liverpool une demi-heure après leur arrivée, et arriveront au bureau de poste de Lévis en une heure.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de New Liverpool, Québec sud, Lévis ou au bureau du sousigné.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des B. P. 499
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 24 décembre 1862.

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au maître général des Postes seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le 16 JANVIER 1863, pour le transport des Males de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, trois fois par semaine, aller et venir, entre LEVIS et INVERNESS, à partir du 1er FEVRIER prochain.

Le transport devra être fait en voitures tirées par un cheval.

Les Males laisseront Lévis trois fois par semaine aux jours et heures requises et arriveront au bureau de poste d'Inverness en trois heures; elles laisseront Inverness après l'arrivée de la malle de Ste. Julie de Somerset et arriveront au bureau de poste de Lévis en trois heures.

Le courrier sera tenu de servir le bureau de poste de Glenlyon en allant et en revenant.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de Lévis, Glenlyon et Inverness ou au bureau du sousigné.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des B. P. 500
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 24 décembre 1862.

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au maître général des Postes seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le 16 JANVIER 1863, pour le transport des Males de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, une fois par semaine, aller et venir, entre CHICOUTIMI et METABETCHOUAN, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport devra être fait en voiture et en canot en été et en voiture en hiver.

Les Males laisseront Chicoutimi les Jendis à midi, ou après l'arrivée de la malle de Québec et arriveront à Metabetchouan le samedi suivant à midi.

Elles laisseront Metabetchouan les Lundis à huit heures A. M. et seront délivrées à Chicoutimi le mercredi matin suivant à huit heures. Le courrier devra servir en allant et venant les bureaux de poste de Latérière et Labarre.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de Chicoutimi, Latérière, Labarre et Metabetchouan, ou au bureau du sousigné.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes. 511
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 31 décembre 1862.

ORDO.

MAINTENANT prêt et à vendre à la librairie du sousigné,

L'ORDO de la province ecclésiastique, Pour l'année 1863

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE, Miss Immaculée Conception, Miss S. Angèle Mercier, Officiant et Miss S. Titi, Tabula Missae de Requiem, et Miss pro sponso.

Leçons de la Dédicace des basiliques des SS. Apôtres Pierre et Paul.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Fruits frais.

Récolté de 1862.

Reçu par le Bohémien

RAISINS FRAIS EN CAISSE, de figures fraîches.

A vendre par JOHN TAPPE, 20, rue St. Jean, Québec, 31 novembre 1862.

BIOGRAPHIE

DU CHEVALIER

FALARDEAU

PAR EUGENE DE RIVES.

CHARMANTE petite brochure d'une centaine de pages avec superbe PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE et AUTOGRAPHE.

PRIX : 25 CENTS.

Comme le nombre des exemplaires est peu étendu, les amateurs feront bien de se hâter.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville, vis-à-vis le Presbytère.

N. B. Se vend aussi à MONTREAL, chez MM. FABRE & GRAVEL et J. B. ROLLAND & FILS, Libraires. Québec, 28 juillet 1862.

ACADEMIE

Commerciale Anglaise.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRETIENNES ouvriront, au 1er SEPTEMBRE prochain, dans la RUE D'ATEUIL, un Cours d'Étude purement anglais, divisé en trois classes, et où seront enseignées les spécialités suivantes:

1^{re} Classe. Lecture—Écriture—Calcul mental et pratique—Grammaire—Instruction religieuse.

2^e Classe. Les mêmes spécialités que dans la classe précédente continuées, et de plus, la Géographie, l'Histoire, les Éléments d'Algèbre et la Géométrie pratique.

3^e Classe. La tenue des livres dans toutes ses parties : théorie et pratique. La correspondance commerciale, etc.

L'enseignement religieux se donnera dans la langue maternelle.

2^e L'année scolaire commencera le 1er lundi de Septembre, et finira dans la 1^{re} huitaine de Juillet, et sera divisée en quatre termes ou quartiers, chacun de onze semaines.—Le cours, pour chaque quartier, sera, pour la 1^{re} classe, de \$8.00, " 2^e " de \$6.00, " 3^e " de \$4.00 payable rigoureusement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à M. AUCLAIR, curé de Québec, ou à M. MCGILLIVRAY, ch. de St. Patrice; ou encore, aux FRÈRES, rue des Glacis 13 août 1862. 331

A. B. ROUTIER, AVOCAT.

TIEN'Son bureau à KAMOUASKA, en la ci-devant résidence de feu Jean George Tancé, et suit régulièrement le Circuit de Temiscouata. Il informe toutes les personnes ayant des affaires à régler avec la SUCCESSION de feu J. G. TACHE, que c'est à lui qu'elles doivent s'adresser pour cet objet.

17 janvier 1862.—145

ETABLISSEMENT CONSIDÉRABLE

Marchand Ferblantier,

A l'enseigne de la Cafetière,

35, RUE ST. FAUBOURG SAINT-JEAN.

Le sousigné offre à ses pratiques et au public en général:

15,600 PLANCHES de Pin et d'Épinette, de 1 pouce.

800 MADRIERS de 11 et 2 pouces.

300,000 BARDEAUX de premier choix.

2,000 PIERRES de LAMBOURDES DE ORDRE.

Le tout sera vendu à des prix bien modérés.

BUREAU:—En arrière de la Halle du Palais.

RÉSIDENCE:—No. 22 rue Sainte-Geneviève, faubourg Saint-Jean.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission. Québec, 12 déc. 1862. 481

BOIS A VENDRE.

Le sousigné offre à ses pratiques et au public en général:

15,600 PLANCHES de Pin et d'Épinette, de 1 pouce.

800 MADRIERS de 11 et 2 pouces.

300,000 BARDEAUX de premier choix.

2,000 PIERRES de LAMBOURDES DE ORDRE.

Le tout sera vendu à des prix bien modérés.

BUREAU:—En arrière de la Halle du Palais.

RÉSIDENCE:—No. 22 rue Sainte-Geneviève, faubourg Saint-Jean.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission. Québec, 12 déc. 1862. 481

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1^o Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2^o La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3^o La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques, et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de toutes les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de guta-percha.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de M. Chevalier et O. Henry, MEMBRE DE L'ACADEMIE IMP. DE MÉDECINE, et Lemaigre, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, " que l'Élixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR

DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu muqueux du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette humeur glaireuse par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Élixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Élixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUES-UNS SOUFFRONT ou BOUGAIENT, quelquefois, et ce pour ainsi dire HUILEUX, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Élixir de Guilié préparé par PAUL GAGE.

GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les apophyses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Élixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Élixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Priz des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption érythémateuse salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques, dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations érythémateuses et hydrogènes, les Inflammations de la

Priz des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption érythémateuse salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques, dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations érythémateuses et hydrogènes, les Inflammations de la

Priz des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption érythémateuse salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques, dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations érythémateuses et hydrogènes, les Inflammations de la

Priz des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption érythémateuse salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques, dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations érythémateuses et hydrogènes, les Inflammations de la

Priz des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Priz: 5 et 10 fr. la botte, prise Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Priz: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs d'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DES

DAMES & DEMOISELLES

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE

ET DE

TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU

PREMIER NOVEMBRE.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année:

Des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre

1861.

1. Chronique du mois, par Z. BOUREY.
2. Le Rocher des Deux Sœurs, légende, par H. NAVIER.
3. Le Panthéon; Eglise Sainte-Geneviève, par B. JOUVIN.
4. Modes, par BLANCHE DE SÉRIY.
5. Petite œuvre de Dames: Canotiers montants.—Tapis de table en soutache.—Port au crochet tanzien (n° 3).—Dessous de lampe en drap.
6. Explication de la gravure de Modes.
7. Explication de la planche de Broderies.
8. Explication de la planche de Patrons.
9. Explication de la planche de Tapisserie.
10. Aquarelle.

Les abonnés reçoivent avec ce numéro:

- 1^o Une feuille de Broderies (double format).
- 2^o Une planche de Patrons pour la saison d'hiver.
- 3^o Sur la Planche de Patrons (petits travaux de Dames).
- 4^o Une gravure de Modes coloriée.
- 5^o Une gravure de confections et costumes d'hiver.
- 6^o Une planche de Tapisserie coloriée.
- 7^o La petite Bucheronne, aquarelle.
- 8^o L'Elegant, quadrille par A. DE LÉVRIER.
- 9^o Four toi, mélodie, par E. DONDET.
- 10^o Zelle, polka-mazurka par DELON.

Avec le numéro de

JANVIER 1862,

toutes les Abonnées recevront, à titre de prime et d'entretien,

L'ALBUM

DES

TRAVAUX UTILES,

RÉPERTOIRE COMPLET D'OUVRAGES

POUR

LES ES ET D OISE

AVEC

DESSINS ET EXPLICATIONS LES PLUS DÉTAILLÉES.

La vogue toujours croissante des travaux pour Dames a décidé l'Administration à réunir dans un seul et même ouvrage tous les éléments pouvant être utiles aux Dames laborieuses qui s'occupent de travaux à l'aiguille.

Cet ouvrage, édité sous la forme la plus élégante, contiendra des modèles de tapisseries coloriées, telles que bandes pour ameublement, pantoufles, sacs de voyage, écrans, etc.; des planches d'ouvrages au crochet, au tricot, des petits travaux de fantaisie, des alphabets aux points de marque, enfin un texte explicatif dont la clarté ne laissera rien à désirer.

La première page de cette élégante et gracieuse prime sera:

Le Calendrier de l'année 1862.

Les fidèles abonnés sont priés de bien comprendre que l'importance de cette prime qui leur sera, comme les années précédentes, offerte gratuitement le 1er janvier, ne diminuera en rien l'importance des annexes que doit contenir chaque numéro de leur abonnement.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

\$5 PAR AN, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROUSSEAU,

27 nov. 1861. Agent pour le Canada.

LEVERSON ROUGEUR des

SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme

dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

W. A. CURRY,

AGENT DE CHANGE

et COURTIER D'ASSURANCE,

Comptable et agent de terre,

3, BATTISSES DE GOWEN, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC.

Fonds, Obligations, Débitures, Billets de Change et toutes sortes d'espèces achetées et vendues. Rapports négociés avec le Département des Terres de la Couronne et autres Bureaux du Gouvernement.

26 mai 1862, 245-12m

MANUEL des CONFESSEURS,

composé 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de R. Léonard de Port-Maurice; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'Abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CATECHISME de Persévérance

Cet exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologetique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la